

Barème d'honoraires

Applicable au 23/05/2024

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Prix de vente jusqu'à 89 999 €	Forfait de 5900 € TTC
De 90 000 € à 119 999 €	Forfait de 6900 € TTC
De 120 000 € à 149 999 €	Forfait de 7900 € TTC
De 150 000 € à 179 999 €	Forfait de 8900 € TTC
De 180 000 € à 199 999 €	Forfait de 9900 € TTC
De 200 000 € à 219 999 €	Forfait de 10900 € TTC
De 220 000 € à 239 999 €	Forfait de 11900 € TTC
De 240 000 € à 269 999 €	Forfait de 12900 € TTC
De 270 000 € à 299 999 €	Forfait de 13900 € TTC
De 300 000€ à 499 999€	5 % TTC du prix de vente
À partir de 500 000€	4 % TTC du prix de vente

Barème d'honoraires

Applicable au 23/05/2024

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Honoraires part propriétaire bailleur

Recherche du locataire, rédaction du bail	8€ TTC /m²
Etat des lieux	3€ TTC /m²

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.